

NG

NG Numéro 5 – Juin-Juillet 2026

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉDITO

Nouveau carton plein pour le PLR Genève

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE

Le financement de la HES-SO Genève :
un investissement stratégique

GENÈVE

Refus du projet de budget bis

ARVE ET LAC

Sécurité : les communes d'Arve
et Lac renforcent leur dispositif

INTERVIEW DE

ANNE HILTPOLD

PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTAT

Agenda

JUIN	AOÛT	SEPTEMBRE
23 JUIN Assemblée des délégués De 18h30 à 22h Salle du Môle	22 AOÛT Université d'été De 9h à 14h Salle polyvalente de Troînex	8 SEPTEMBRE Assemblée des délégués
	25 AOÛT Apéritif de la présidence 18h30 à 20h Bernex	

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Nouveau carton plein pour le PLR Genève

TEMPS FORT

P. 4

Interview d'Anne Hiltbold, présidente du Conseil d'État

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE

P. 8

Le financement de la HES-SO Genève : un investissement stratégique, entre responsabilité et vérité des chiffres

GENÈVE

P. 10

Refus du projet de budget bis
Le Rapport Zuin : des mesures structurelles

PLR ARVE ET LAC

P. 12

Sécurité : les communes d'Arve et Lac renforcent leur dispositif

POLITIQUE SUISSE

P. 14

Réglementation en matière de durabilité : Pendant que Bruxelles allège, Berne s'obstine

FOCUS

P. 16

Au Conseil fédéral de tenir son rang

ACTUALITÉS DU GRAND CONSEIL

P. 20

PLR EN IMAGES

P. 22

Édito



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève

Nouveau carton plein pour le PLR Genève

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Le mois de juin se conclut par un nouveau résultat positif dans les urnes pour le parti. Depuis le début de l'année, le PLR est le seul parti qui a vu le peuple confirmer toutes ses prises de position.

Nous pouvons nous féliciter de la large victoire du NON à l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions » avec plus de 65 % des votants dans notre canton qui ont choisi une Suisse ouverte, dynamique avec une économie florissante. Les valeurs de notre parti ont été largement plébiscitées par les Genevoises et les Genevois. Au niveau suisse, même si le résultat est plus serré, le refus d'une Suisse fermée et contingente est clair.

Les tensions sur le marché du logement et les infrastructures sont néanmoins une réalité et le PLR proposera des solutions cantonales et nationales concrètes pour faire face à ces défis. Le parti continuera en outre à se battre pour le pouvoir d'achat de la population, avec moins de taxes et d'impôts ainsi que pour un système de santé pérenne.

Les Genevoises et les Genevois ont aussi accepté l'ouverture des magasins deux dimanches par an. Il s'agit d'un désaveu des syndicats qui avaient dénoncé la convention collective de travail afin de court-circuiter la loi pourtant adoptée par le peuple en mai 2019. Après des années de combat, le PLR salue ce coup de pouce pour les commerces genevois qui bénéficiera également aux employés.

Dans ce contexte positif pour le parti, nous devons saluer la nouvelle Présidente du Conseil d'État, notre Conseillère d'État Anne Hiltbold à partir du 1er juin 2026.

Nous lui souhaitons plein succès !

En vous remerciant pour votre engagement, je vous souhaite, chers membres, chers sympathisants, un très bel été.

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève - T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier - simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcroze

CRÉDITS MAGAZINE

shutterstock.com ;
Magali Girardin (photo page 4)

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction - info@plr-ge.ch - T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

Bonne lecture!

TEMPS FORT

Interview de Anne Hiltpold, présidente du Conseil d'État



Depuis le 1er juin, vous assumez la présidence du Conseil d'État. Que représente cette fonction pour vous et quelle impulsion souhaitez-vous donner au gouvernement ?

C'est d'abord un grand honneur de représenter Genève durant cette année de présidence. Ce rôle est avant tout institutionnel, mais il permet aussi de donner une impulsion et de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale.

Le Conseil d'État fonctionne de manière collégiale. Cela implique du dialogue, parfois des arbitrages difficiles, mais c'est aussi ce qui fait la force de nos institutions. Mon rôle sera donc d'encourager cette cohérence et de veiller à ce que l'action publique reste lisible et efficace.



Une année qui débute sur les chapeaux de roues, entre l'organisation du sommet du G7 et les débats sur les finances publiques...

Effectivement, le rythme est soutenu dès le premier jour. Mais lorsque je me suis engagée au gouvernement, je savais que cette fonction impliquait de faire face à tout type de situation.

Je n'ai pas choisi le calendrier, mais j'assume pleinement les responsabilités qui l'accompagnent. En politique, les périodes de calme sont rares. Il faut savoir gérer les urgences sans perdre de vue les objectifs de long terme.

Les relations avec le Grand Conseil sont parfois tendues. Comment les envisagez-vous ?

À Genève, les projets sont débattus au parlement et souvent soumis au peuple. Cela impose une certaine humilité. Notre

responsabilité est de fixer un cap tout en construisant les conditions politiques qui permettent d'avancer. C'est notamment pour cela que je suis présente à toutes les commissions de l'enseignement. Faire des compromis ne signifie pas abandonner ses convictions. Cela signifie trouver des solutions concrètes et durables.

Les désaccords sont normaux dans une démocratie, mais nous avons tous intérêt à maintenir un climat de travail constructif au service de la population.

Que souhaiteriez-vous avoir accompli au terme de cette année de présidence ?

Nous allons au-devant d'une période difficile, marquée par des propositions d'économies importantes. Mon souhait, au terme de cette année de présidence, serait que le Conseil d'État ait su maintenir un cap clair, prendre les décisions nécessaires avec courage et responsabilité, tout en

préservant la cohésion gouvernementale et la confiance de la population.

Nous devons prendre le temps d'expliquer nos choix, dialoguer avec les partenaires concernés et mettre en œuvre des réformes nécessaires pour assurer la pérennité des finances publiques et la qualité des prestations à la population.

Je comprends que ces décisions puissent susciter des inquiétudes. Mais il faut aussi garder à l'esprit que Genève est un canton où la prise en charge sociale est particulièrement étendue. Comparé à de nombreuses régions, en Suisse comme à l'étranger, nous bénéficions d'un filet social solide et de prestations de qualité. Notre responsabilité est de préserver cet acquis sur le long terme, afin qu'il continue de profiter à celles et ceux qui en ont réellement besoin.

« L'IA est sans doute l'une des plus grandes transformations de notre époque, une révolution. Elle modifie déjà notre façon d'apprendre, de travailler et de nous informer. »

L'année de présidence est généralement associée à un thème fort. Quel sera le vôtre ?

J'ai choisi l'intelligence artificielle et son impact sur l'éducation.

L'IA est sans doute l'une des plus grandes transformations de notre époque, une révolution. Elle modifie déjà notre façon d'apprendre, de travailler et de nous informer. Pour les jeunes, ce n'est pas une technologie nouvelle, ils grandissent avec elle et l'utilisent au quotidien.

Cette évolution suscite des inquiétudes légitimes. Nous devons les prendre au sérieux, non pas en rejetant la technologie, mais en trouvant les moyens d'en encadrer les usages et d'accompagner les jeunes dans son appropriation. Notre défi collectif est de préserver l'esprit critique, la réflexion personnelle, la capacité d'argumenter tout en profitant des possibilités offertes par l'intelligence artificielle.

Mais plutôt que de projeter uniquement nos inquiétudes d'adultes, je souhaite partir des questions que se posent

les jeunes eux-mêmes face à cette technologie en constante évolution.

Tout au long de l'année, nous organiserons des débats, des conférences, des tables rondes et des ateliers dans les établissements scolaires. Dès la rentrée, nous consulterons les élèves afin de construire avec eux un questionnaire sur leurs préoccupations. Les résultats serviront de base aux échanges avec des spécialistes et aux différents ateliers thématiques.

Cette démarche permettra aussi de renforcer l'expression orale, l'argumentation, l'esprit critique et la capacité à nuancer les débats. Dans un monde où les machines peuvent produire instantanément des textes et des réponses, ces qualités humaines deviennent plus importantes que jamais.

À la fin de l'année scolaire 2027, le projet donnera lieu à une restitution publique mettant en valeur les productions réalisées par les élèves tout au long de l'année scolaire mais aussi à la rédaction d'une contribution spécifique destinée à partager les principaux constats,

recommandations et bonnes pratiques issus de l'expérience conduite dans les établissements. Les conclusions du projet pourront ainsi être mises en perspective avec les thématiques abordées lors du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle prévu en juillet 2027 à Genève.

Cela fait désormais trois ans que vous dirigez le DIP. Vous avez la réputation d'être très investie dans vos dossiers, privilégiant souvent le travail de terrain au détriment d'une présence dans les médias. Comment percevez-vous cette image ?

Peut-être. Il est vrai que je consacre beaucoup de temps au travail de fond. Chaque jour, je dois prendre des décisions qui entraînent des conséquences concrètes pour les Genevoises et les Genevois. De même, je préfère parler aux médias lorsque j'ai quelque chose à dire et des éléments à apporter. C'est mon style et je l'assume.

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS VOTRE AVENIR!



 **EUPOROS**

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE

Le financement de la HES-SO Genève : un investissement stratégique, entre responsabilité et vérité des chiffres



Par Jacques Béné
Député au Grand Conseil

À quelques mois de la votation de septembre 2026, une confusion savamment entretenue s'installe autour du financement de la HES. Certains parlent de « coupe », d'autres agitent des peurs. La réalité, elle, est beaucoup plus simple : ce projet de loi augmente les moyens alloués à la HES. Jacques Béné, député au Grand Conseil, nous en explique les enjeux.

NON, IL N'Y A PAS DE COUPE

Le nouveau contrat de prestations prévoit plus de **33 millions de francs par an**, contre environ 25 millions auparavant. Soit près de **8 millions supplémentaires chaque année**.

Appeler cela une réduction relève au mieux de l'approximation, au pire de la manipulation.

Cet effort financier répond à une réalité évidente : la HES grandit, forme plus de 6 000 étudiants, assume des charges légales en hausse, et constitue un pilier de notre économie.

OUI, IL FAUT GÉRER SÉRIEUSEMENT L'ARGENT PUBLIC

Les partisans du projet le rappellent avec constance : **investir davantage ne dispense pas de gérer correctement**.

Or, un fait est passé sous silence : la hausse des taxes d'études décidée au niveau intercantonal génère **environ 3 millions de recettes supplémentaires par an**, ce qui n'était pas connu au moment des négociations avec la HES et du dépôt du projet de loi.

Le Conseil d'État a fait le choix du bon sens et a tenu **compte partiellement de ces nouvelles recettes**, en laissant 1 million

supplémentaire à la HES et en ajustant la contribution publique. Une décision mesurée, proportionnée, responsable.

C'est cela, gouverner.

NON, LES ÉTUDIANTS NE SONT PAS SACRIFIÉS

Autre contre-vérité : ce projet affaiblirait les prestations. C'est faux !

Les missions de la HES restent intactes, les dispositifs d'aide aux étudiants sont maintenus, et même renforcés. Soutien social, cours d'appui, accompagnement sanitaire : tout cela continue, avec davantage de moyens qu'auparavant grâce à ce million supplémentaire.

Mieux encore : la HES dispose de réserves financières. Elle n'est ni en danger, ni fragilisée.

Agiter la menace d'un démantèlement relève donc d'une posture politique, pas d'une réalité budgétaire.

Un débat dévoyé qui mélange deux sujets différents.

D'un côté, le contrat de prestations – qui augmente clairement les moyens.

« Le nouveau contrat de prestations prévoit plus de 33 millions de francs par an, contre environ 25 millions auparavant. Soit près de 8 millions supplémentaires chaque année. »



De l'autre, la question des taxes d'études – décidée au niveau intercantonal, validée par la majorité des cantons.

Refuser le financement de la HES pour contester une décision prise ailleurs, c'est prendre en otage l'institution elle-même et les étudiants qu'elle forme.

Ce n'est vraiment pas responsable car **l'enjeu réel c'est la crédibilité politique**.

Au fond, ce vote dépasse la seule HES. Il pose une question essentielle : **sommes-nous capables de soutenir nos institutions tout en assumant une gestion rigoureuse ?**

Accepter ce projet, c'est refuser les caricatures. C'est reconnaître qu'on peut à la fois :

- augmenter les moyens,
- tenir compte des recettes existantes,
- et garantir la pérennité du système.

Refuser ce projet, en revanche, c'est céder à une lecture idéologique des finances publiques, où toute nuance disparaît.

La HES-SO Genève forme des infirmières, des ingénieurs, des travailleurs sociaux, des spécialistes dont notre canton manque cruellement. Elle est un outil stratégique.

Mais soutenir cet outil ne signifie pas abandonner tout bon sens financier.

Ce projet de loi fait exactement le contraire : il renforce la HES tout en respectant l'argent des contribuables.

C'est un choix de responsabilité.

C'est un choix de cohérence.

Et c'est pourquoi, en septembre 2026, il faut voter oui.

Refus du projet de budget bis

Natacha Buffet-Desfayes, députée au Grand Conseil, revient ici sur le refus du budget, sur le nouveau projet de budget (budget bis), la hausse des charges et la nécessité d'un plan d'économies ambitieux et large.



Par Natacha Buffet-Desfayes
Députée au Grand Conseil

POURQUOI DIABLE AVOIR REFUSÉ LE PROJET DE BUDGET 2026 BIS ?

Tout d'abord, quelques rappels utiles :

Le Projet de budget 2026 a été déposé en septembre 2025 par le Conseil d'État. Il a été refusé par la majorité du parlement cantonal en décembre.

Depuis le 1^{er} janvier de la présente année, le système des douzièmes provisoires s'applique donc. En raison d'une loi votée par le Grand Conseil il y a quelques années, le Conseil d'État est, dans le cas d'un refus du budget par le Grand Conseil, tenu de présenter un nouveau projet de budget (budget bis) d'ici à la fin

du premier trimestre de l'année pendant laquelle les douzièmes provisoires sont appliqués.

Ensuite, quelques chiffres utiles, eux aussi :

Selon le projet de budget bis, les charges de fonctionnement s'élèvent à près de 11,4 milliards de francs, le déficit s'élève lui à 599,4 millions de francs et ce alors même que le déficit maximum admissible est fixé à 232,5 millions de francs. C'est un fait incontestable. Le déficit est largement trop important.

Une augmentation constante des charges

Un autre fait incontestable est celui du fait que les charges

augmentent beaucoup trop par rapport aux revenus qui, eux, stagnent. La réalité est donc implacable : les recettes fiscales ne permettent pas de compenser les augmentations constantes des charges. En effet, même si les revenus fiscaux des personnes physiques progressent de 2,9 % les revenus fiscaux des personnes morales diminuent quant à eux de 10% entre le projet de budget 2025 et le projet de budget 2026 bis, diminuant ainsi globalement, sur la même période, de 0,4%.

Des charges contraintes et dans le domaine social qui explosent

On le constate très régulièrement. La hausse des

charges dites « contraintes et mécaniques » est importante. Ainsi, les dépenses liées à ces charges sont en hausse de 362 millions de francs entre le budget 2025 et le projet de budget 2026 bis. Ces dépenses sont d'ailleurs en hausse de 152,3 millions de francs sur la même période dans la seule politique publique de la cohésion sociale !

Un déficit structurel persistant

La comparaison entre le budget 2026 et le budget 2026 bis démontre donc un déficit structurel persistant. En effet, le temps imparti au Conseil d'État et aux services de l'administration est, tout d'abord, très court puisqu'une



nouvelle version du projet de budget doit être soumise à la députation dans un délai de trois mois seulement. Cela a pour résultante évidente que le projet de budget 2026 bis s'inscrit dans la continuité du premier projet de budget. À cela s'ajoute le fait que cette dynamique résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs structurels tels que l'accroissement de la précarité et des besoins sociaux, le vieillissement de la population, la hausse des coûts de la santé et des obligations fédérales, dont l'augmentation des coûts de la péréquation

intercantonale. S'ajoute finalement à cela le fait que l'entrée de revenus fiscaux connaît un ralentissement marqué.

La volonté d'un plan d'économies ambitieux et de frein de la progression des charges

Il n'est bien entendu pas acceptable ni souhaitable de se contenter de ces explications et de ne pas faire preuve de volonté de changement. Ainsi, le PLR, comme il le fait depuis longtemps, a exigé qu'un plan d'économies ambitieux et large

soit proposé. Le Conseil d'État a ainsi donné mandat à un groupe de pilotage de chercher et de proposer des pistes d'économies et de frein à la progression des charges contraintes à hauteur de 500 millions de francs à l'horizon 2029. Le rapport qui en résulte (rapport dit Zuin, voir encadré ci-joint) identifie également des mesures complémentaires qui pourraient produire des effets au-delà de cette date.

Il est actuellement soumis au Conseil d'État qui doit se prononcer sur les mesures

qu'il souhaite retenir. À côté de cela, le parlement cantonal aura lui aussi une importante responsabilité politique car il est attendu que les députés se saisissent de certaines de ces propositions et les transforment en textes de loi. Le groupe PLR ne manquera pas, dans cet exercice primordial pour le Canton et la bonne gestion des deniers publics, de démontrer sa volonté de faire changer les choses !

Le Rapport Zuin : des réformes structurelles



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

La présentation et les débats concernant le budget 2026 ont montré des perspectives très inquiétantes pour les finances cantonales. Le Conseil d'État a décidé, en septembre 2025, de mandater un groupe de pilotage avec l'objectif de proposer des pistes de réformes structurelles pour notre canton.

Ces pistes ont été publiées début mai 2026 dans le fameux rapport Zuin, du nom de l'ancien magistrat de la cours des comptes qui a dirigé ce groupe de pilotage. Il s'agit d'un document dense et précis qui permet d'identifier des mesures permettant d'alléger le budget de fonctionnement de l'État à l'horizon 2029 : 58 mesures chiffrées pour un potentiel de 533 millions de francs d'économies, auxquelles s'ajoutent 19 mesures complémentaires susceptibles de produire des effets plus durables.

Le rapport part d'un constat que ses auteurs jugent sans ambiguïté : les charges publiques genevoises progressent trop vite et l'État offre des prestations souvent plus généreuses en comparaison aux autres cantons suisses.

Pour y répondre, les mesures proposées se répartissent en trois familles : une mise à niveau vers la moyenne suisse, des gains d'efficacité sans toucher directement aux salaires, et des ajustements des relations de travail avec le personnel.

Autrement dit, le document ne se limite pas à des économies techniques mais il touche à des choix politiques de fond, dont de nombreux points ont été au programme de notre parti depuis des années.

Nous pouvons mentionner des réformes de notre système de prestations sociales, de nos transports publics, des effectifs et des conditions de travail de l'État. Le rapport évoque notamment des adaptations des protections salariales et de certains avantages accordés au personnel. Ces mesures traduisent une volonté assumée de questionner le périmètre de l'action publique.

Dans le débat qui s'est ouvert suite à la présentation du rapport, nous observons une crispation des syndicats qui a sans aucun doute été l'une des raisons de la grève préventive de trois jours consécutifs subie début juin. Pour rappel, la durée de

cette grève était sans commune mesure avec la situation effective sur le terrain.

Le Conseil d'État décidera avant la pause estivale des pistes qu'il souhaite suivre. Pour Genève, l'enjeu est en effet double. D'un côté, le Canton ne peut pas ignorer la pression sur ses finances ni repousser indéfiniment la discussion sur l'efficacité de l'État. De l'autre, il serait illusoire de croire que des économies de cette ampleur peuvent être réalisées sans confrontations politiques majeures.

Le PLR soutiendra les mesures proposées par le Conseil d'État et étudiera la possibilité d'aller plus loin et de reprendre des mesures qui n'auraient pas reçu le soutien d'une majorité de notre gouvernement.

Le rapport Zuin a en effet le mérite de poser la question frontalement : quel État Genève veut-il financer, et pour quels services ?

La réponse ne sera pas seulement budgétaire. Elle sera profondément démocratique.

PLR ARVE ET LAC

Sécurité : les communes d'Arve et Lac renforcent leur dispositif



Par Blaise Giroud

Président du PLR Arve et Lac
et conseiller municipal à Anières

La sécurité s'est imposée ces derniers temps comme une préoccupation majeure des communes de la rive gauche genevoise. Leur caractère résidentiel, les valeurs patrimoniales élevées qui s'y concentrent, une densité relativement faible et la proximité immédiate de la frontière française en font des territoires particulièrement exposés aux cambriolages, home-jackings et autres formes de criminalité organisée. Face à cette évolution, les communes d'Arve et Lac multiplient les initiatives pour renforcer la protection de la population. Si les approches diffèrent selon les réalités locales, une tendance commune se dessine : davantage de présence sur le terrain, un recours accru aux technologies de surveillance et une sensibilisation renforcée des habitants. Blaise Giroud, président du PLR Arve et Lac et conseiller municipal à Anières, nous détaille les mesures prises par ces communes.



TOUR D'HORIZON DES MESURES PRISES DANS LES COMMUNES

À Vandœuvres, plusieurs home-jackings en 2025 ont conduit les autorités à revoir en profondeur leur stratégie sécuritaire. Les patrouilles privées ont été étendues à l'ensemble du territoire communal, les effectifs renforcés et des aides financières ont été mises en place pour encourager les habitants à moderniser leurs installations de sécurité. Cette combinaison de mesures publiques et privées semble porter ses fruits puisque les infractions ont sensiblement diminué au cours de l'année écoulée.

Cologny a également décidé de renforcer un dispositif déjà bien étoffé. La commune dispose depuis longtemps d'un réseau de caméras de surveillance, d'une police municipale et d'agents de sécurité privés. Après plusieurs incidents survenus en 2025, les patrouilles ont été intensifiées, de nouveaux recrutements sont en cours et des caméras supplémentaires sont envisagées.

À Collonge-Bellerive, l'accent a été mis sur une approche globale fondée sur trois axes : rassurer, prévenir et protéger. Des séances d'information destinées à la population ont été organisées pour encourager les bons comportements, tandis qu'une patrouille supplémentaire assure désormais une présence visible en soirée et durant les week-ends.

La commune a également réalisé un diagnostic local de sécurité avec l'appui de la gendarmerie.

Anières et Corsier poursuivent des démarches similaires. Les deux communes ont adopté des motions demandant un renforcement de la présence policière et étudient l'installation de caméras de surveillance en s'inspirant de Vandœuvres.

À Corsier, où les infractions ont progressé de manière marquée en 2025, des mesures complémentaires ont été prises pour rallumer l'éclairage public sur certains tronçons de route et lutter contre les incivilités dans certains secteurs sensibles, notamment au port.

À Hermance enfin, de récentes tentatives de cambriolage ont conduit le Conseil municipal à créer une commission *ad hoc* chargée de proposer de nouvelles mesures inspirées des expériences menées dans les communes voisines.

LA VIDÉOSURVEILLANCE AU CŒUR DES DÉBATS

La question de la vidéosurveillance demeure toutefois au cœur des débats. Plusieurs communes se heurtent à l'interprétation restrictive du Département cantonal en charge de la sécurité relative à la législation sur la protection des données, qui limite fortement le recours

aux caméras sur le domaine public. Les autorités communales concernées, convaincues qu'un tel outil peut contribuer efficacement à la résolution des infractions et à la lutte contre la récidive, défendent une interprétation plus permissive comme le soutient l'avis de droit mandaté par Vandœuvres sur lequel la commune se fonde à présent pour relancer son appel d'offres à ce sujet.

MOBILISATION CONJOINTE DES AUTORITÉS ET DES CITOYENS

Au-delà des investissements publics, les élus rappellent que la sécurité repose également sur la vigilance de chacun. Prévention, équipement des logements, attention portée à son voisinage et signalement rapide des comportements suspects constituent autant de leviers complémentaires. Dans un contexte où la criminalité évolue rapidement, c'est bien la mobilisation conjointe des autorités et des citoyens qui apparaît aujourd'hui comme la meilleure réponse.

POLITIQUE SUISSE

Réglementation en matière de durabilité : Pendant que Bruxelles allège, Berne s'obstine



Par Basile Dacorogna

Economiesuisse, Responsable de projets Concurrence et réglementation et suppléant de la direction romande

Le monde devient chaque jour un peu plus incertain. Guerre commerciale, tensions géopolitiques croissantes, franc fort persistant : nos entreprises font face à des vents contraires qui s'intensifient et rien n'indique que la situation s'améliorera à court terme. Dans ce contexte déjà difficile, le Conseil fédéral vient de lancer une consultation sur un projet de loi qui risque d'aggraver encore la situation : la loi sur la gestion durable des entreprises, ou LGDE. Basile Dacorogna d'Economiesuisse nous présente les dangers d'une telle loi. Préserver notre compétitivité est une nécessité absolue en ces temps incertains, cette loi la compromettrait grandement.

LA LGDE, UNE ALTERNATIVE RAISONNABLE À L'INITIATIVE « ENTREPRISES RESPONSABLES »

En 2020, les Suisses ont refusé de justesse l'initiative « Entreprises responsables », jugée trop contraignante pour notre économie. Ses partisans sont pourtant revenus à la charge en 2025 déjà avec une nouvelle initiative encore plus ambitieuse. Le Conseil fédéral propose aujourd'hui la LGDE comme contre-projet,

censé offrir une alternative raisonnable à cette initiative et ainsi éviter un vote populaire. Mais le problème est là : à y regarder de près, ce texte ressemble bien davantage à une reprise de l'initiative qu'à un véritable compromis. Comme dit le proverbe, si ça marche comme un canard et que ça canane comme un canard, c'est probablement un canard.

L'UNION EUROPÉENNE ET LE PAQUET OMNIBUS

Pendant ce temps, Bruxelles a fait le chemin inverse. Face aux difficultés économiques croissantes, l'Union européenne a choisi début 2026 d'adopter un ambitieux paquet nommé Omnibus visant à simplifier massivement sa réglementation : suppression de la responsabilité civile harmonisée, contrôles limités aux fournisseurs directs, exemption du secteur financier.

En clair, l'UE a choisi de préserver la compétitivité de ses entreprises. La LGDE, elle, ferait exactement l'inverse, imposant à la Suisse des règles plus strictes que celles de n'importe quel autre pays.

CONCRÈTEMENT ? LA LGDE IMPOSERAIT DE LOURDS CONTRÔLES

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Prenons une entreprise textile suisse avec

« En l'état, ce contre-projet rate sa cible : censé éviter l'initiative, il en reproduit les défauts les plus graves. Dans un contexte économique aussi tendu, laisser passer un tel texte serait une faute envers nos entreprises et nos emplois. »

des fournisseurs en Asie. Sous le régime européen simplifié, elle peut concentrer ses contrôles sur ses fournisseurs directs en priorisant les risques les plus graves. Avec la LGDE, cette règle de priorisation disparaît : elle devrait auditer l'intégralité de sa chaîne, y compris des centaines de petits sous-traitants dispersés dans des dizaines de pays un atelier de broderie au Bangladesh, un teinturier au Vietnam sur lesquels elle n'a aucune prise réelle. Et si un problème survient chez l'un d'eux, elle pourrait être poursuivie devant les tribunaux suisses avec une responsabilité solidaire l'exposant à des risques juridiques pendant vingt ans. Aucun pays comparable n'impose cela.

LES PETITES ENTREPRISES ÉGALEMENT IMPACTÉES

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les petites entreprises suisses ne seraient pas épargnées. Les grands groupes répercuteront naturellement leurs obligations de conformité sur l'ensemble de leurs fournisseurs, attitude parfaitement rationnelle de leur part,

mais qui soumettra *de facto* des milliers de PME suisses aux mêmes contraintes. Et paradoxe cruel : ce sont aussi les producteurs des pays en développement qui paieront le prix fort. Plutôt que de se plier à des exigences disproportionnées, ils délaisseront les entreprises suisses pour traiter avec des acheteurs de pays bien moins regardants. Le règlement européen sur la déforestation l'illustre déjà parfaitement. La durabilité réelle n'en sort pas gagnante bien au contraire.

UNE AUTORITÉ DE SURVEILLANCE SANS PAREIL

Ajoutons à cela que la LGDE créerait une autorité de surveillance aux pouvoirs sans équivalent dans le monde : révocation de dirigeants, dissolution d'entreprises, confiscation de bénéfices, et des sanctions pouvant atteindre 3 % du chiffre d'affaires mondial rendues publiques avant même la fin de la procédure. C'est une rupture profonde avec notre tradition juridique.

PRÉSERVER NOTRE COMPÉTITIVITÉ : UNE NÉCESSITÉ ABSOLUE

Préserver notre compétitivité en ces temps incertains est une nécessité absolue. Le Conseil fédéral affirme s'aligner sur les standards européens mais l'Union européenne a entre-temps fortement simplifié son propre régime, rendant cet argument caduc. En l'état, ce contre-projet rate sa cible : censé éviter l'initiative, il en reproduit les défauts les plus graves. Dans un contexte économique aussi tendu, laisser passer un tel texte serait une faute envers nos entreprises et nos emplois.

Vendre bien. Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.

Vente • Développement • Gérance • Direction de travaux • spg.ch



FOCUS

Au Conseil fédéral de tenir son rang



Par Jacques-Simon Eggly,
Ancien Conseiller national



« Le Conseil fédéral doit tout faire pour défendre le choix lui paraissant le bon pour le pays et s'engager pleinement en créant un effet de rassemblement et d'entraînement. Derrière lui, les responsabilités des partis politiques et des autres acteurs seront évidemment déterminantes. »

LA SÉPARATION DES POUVOIRS, GARANTE D'UNE BONNE DÉMOCRATIE

On le sait, un équilibre d'une bonne démocratie est la séparation des pouvoirs : à savoir l'Exécutif, le Législatif, le Judiciaire. Évidemment, le principe se déroule en Suisse de manière particulière du fait de la démocratie directe. Très souvent, le peuple a le dernier mot comme législateur. Cela doit impliquer une attention et un engagement civique des citoyens ; ce qui n'est pas acquis d'avance et demande à être cultivé.

« EN SUISSE LE CONSEIL FÉDÉRAL EST ROI »

Donc, en Suisse, le Gouvernement se doit de mettre en musique les décisions législatives prises par le Parlement, voire par le

peuple, voire, lorsqu'il s'agit de modifications constitutionnelles, par la double majorité du peuple et des cantons. Mais dans la réalité, tout cela baigne dans un jeu d'influences. Il y a bien des décennies, un historien français, André Sigfried, avait eu cette phrase : « En Suisse le Conseil fédéral est roi ». C'était une formule un peu hors sol mais qui reflétait une réalité.

Lorsque le Conseil fédéral prenait une décision, faisait un choix et le proposait au parlement et au peuple, il avait une telle influence, un tel crédit qu'il avait de fortes chances d'être suivi. Force est de reconnaître que les temps ont changé. Le Conseil fédéral ne bénéficie plus de la même autorité psychologique, de la même capacité d'indiquer et d'ouvrir le chemin. Je pense notamment au domaine de la politique étrangère. En somme, l'exécutif était une locomotive.

Le risque est qu'il se contente trop vite du rôle d'exécutant.

J'avoue que l'attitude actuelle du Conseiller fédéral Ignazio Cassis me rassure un peu. À Genève, il est venu défendre avec conviction le projet d'accords avec l'Union européenne (UE) : à la fois pour ce qu'ils offrent concrètement et pour leur insertion dans une articulation à long terme de la Suisse avec l'Europe. Récemment on avait l'impression que les Conseillers fédéraux, ou en tout cas certains, ne voulaient se lancer dans la campagne en vue d'une votation qu'en étant quasiment certains de la réussite. On entendait même des voix disant que le Conseil fédéral devrait se mettre en surplomb, et ne pas trop s'engager personnellement. C'est une opinion que je ne partage pas du tout. Le risque zéro n'existe pas. S'il est battu, eh bien oui, alors, il doit

organiser les conséquences du vote négatif. Démocratique. C'est la logique de notre démocratie. Mais il doit tout faire pour défendre le choix lui paraissant le bon pour le pays et s'engager pleinement en créant un effet de rassemblement et d'entraînement. Derrière lui, les responsabilités des partis politiques et des autres acteurs seront évidemment déterminantes.

UNE VOTATION DES CITOYENS SUISSES SUR LES ACCORDS AVEC L'UE

À propos du vote populaire qui conclura la procédure démocratique, un aspect doit être souligné. Les opposants à ces accords avec l'UE réclament que leur approbation ne puisse être obtenue que par une double majorité : celle du peuple et celle des cantons. On voit bien

leur idée. Si, par malheur, selon eux, une majorité populaire suisse acceptait, peut-être qu'une majorité des cantons irait en sens contraire. Or, ce serait une dérive de notre démocratie. Remettons cette exigence de la double majorité dans le contexte historique et juridique. La création de l'État fédéral s'est faite, en 1848, à la suite d'une courte guerre civile. Il y avait, de façon très homogène, des cantons radicaux laïques d'un côté et des cantons conservateurs catholiques de l'autre. Genève était dans le premier groupe, Lucerne dans le second. La sagesse fut, dans la nouvelle Constitution fédérale, de donner des garanties aux cantons vaincus. L'exigence du fédéralisme tempérerait celle de la démocratie par le nombre. On retrouve cette préoccupation dans le Conseil des États, où le petit Uri a deux députés,

comme le grand Zurich. Et toute modification constitutionnelle, touchant souvent aux compétences cantonales, doit, en effet, obtenir la double majorité. En revanche, en matière de politique étrangère, comme pour la défense nationale, une telle exigence n'a pas de sens. Les populations des cantons ne sont plus homogènes.

Nos relations avec nos voisins européens concernent tous les citoyens suisses, où qu'ils habitent. Les conséquences économiques, sociales et politiques concernent toute la Suisse comme telle. Les enjeux sont nationaux mais non constitutionnels. Ils ne touchent pas directement les compétences cantonales. Ici, les protections fédéralistes ayant justifié cette double majorité ne sont

plus pertinentes. Ces accords ne doivent avoir besoin que de la majorité des citoyens suisses.

UNE SUISSE SOUVERAINE QUI DOIT CONSOLIDER SA POSITION

L'enjeu, ici, est de donner à une Suisse toujours souveraine la chance de consolider sa position grâce à des relations fécondes avec les pays européens. Défendons le fédéralisme là où il a encore toute sa pertinence et demandons aux citoyens suisses dans leur ensemble s'ils suivent le chemin que le Gouvernement et le Parlement devront lui indiquer avec conviction et engagement.



GRICHTING HOTEL

Au coeur des Alpes

Grichting Hotel And Serviced Apartments
23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad
Tél: +41 76 462 60 13

www.hotel-grichting.com



Loèche-les-Bains

LES PROJETS ENCORE PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

NOTRE PROGRAMME



NOS ACTIONS



Les dernières actualités du Grand Conseil

Par Lea Di Benedetto- Assistante parlementaire

PL 13827 : « pour une restriction temporaire du droit de rassemblement et de manifestation dans le cadre du G7 d'Evian »

Ce projet de loi, traité en session extraordinaire du Grand Conseil le 28 mai 2026, proposait de restreindre le droit de manifester du 10 au 19 juin 2026 pour prévenir les risques de débordements liés au G7. Aucune manifestation liée au G7 n'aurait été autorisée à se dérouler dans les communes de la Ville de Genève, Carouge, Lancy, Onex et Confignon. La même interdiction aurait été appliquée à certains secteurs tels que les abords immédiats des hôtels accueillant les délégations, le secteur des organisations internationales ainsi que l'aéroport. La proposition du PLR avait su rassembler une majorité des groupes parlementaires, mis à part la gauche, mais cette majorité a toutefois changé lors du vote en plénière.

M 3214 : « pour une prise en charge des transports publics pour les jeunes mieux ciblée et orientée vers la consommation effective »

Certains jeunes peuvent n'utiliser les transports publics que de manière occasionnelle. La délivrance d'un abonnement annuel gratuit représente donc un coût élevé pour les finances publiques. Un système analogue à celui des CFF, à savoir billetterie numérique enregistrant de façon automatique les trajets, avec un paiement a posteriori, pourrait être envisagé pour ces utilisations ponctuelles du réseau des TPG.

M 3217 : « pour le développement d'un projet pénitentiaire en partenariat avec le canton du Jura »

Cette motion souhaite l'évaluation de la faisabilité d'un projet de coopération intercantonale pour la construction d'un établissement pénitentiaire commun sur territoire jurassien. Un partenariat entre les cantons de Genève et du Jura permet de mutualiser les ressources afin de développer des projets pour répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures pénitentiaires.

M 3227 : « L'entretien des conduites d'eau appartient aux SIG »

Les SIG soutiennent que les conduites situées dans un chemin privé appartiennent au domaine privé, et relèvent donc de la responsabilité des propriétaires riverains. Ils ont ainsi procédé à une modification de leur règlement sans en avertir les usagers. Les propriétaires privés sont devenus contraints de payer deux fois pour l'entretien des conduites d'eau si celles-ci se trouvent sur un terrain privé.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13756
« Mettre fin à la pénurie de logements à Genève »

PL 13721
« Exclusion des panneaux et plaques professionnelles se trouvant sur les chantiers »

PL 13659
« pour une transparence dans les attributions de terrains publics »

PL 13601
« Pour une meilleure coordination des travaux sur la voirie et une indemnisation des restaurateurs et des commerçants lors des périodes de travaux »

PL 13494
« Équipements publics : cession des parcelles au profit de la commune de situation du bien-fonds »

M 3216
« Luttons efficacement contre la pénurie de logements en optimisant les procédures »

M 3142
« Pour une économie d'eau rationnelle, permettons la liberté du choix de l'équipement sanitaire »

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13721
« Exclusion des panneaux et plaques professionnelles se trouvant sur les chantiers »

PL 13700
« Pour une application raisonnable de la parité dans les commissions officielles »

PL 13696
« Pour une gouvernance plus agile »

PL 13077
« Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

PL 12901
« Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

PL 11548
« Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

M 3170
« Stop à la dépendance vis-à-vis des systèmes américains : Pour des solutions IT 100% suisses »

M 3145
« Pour faire de l'Appel de Genève un partenaire stratégique de la solidarité internationale »

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13686
« Sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises »

PL 13524
« Donnons aux magistrats judiciaires les mêmes conditions de départ à la retraite que le personnel de l'État »

PL 13448
« Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne péjorent pas les commerçants »

PL 11716
« Ouverture du samedi »

M 3173
« Améliorons la gouvernance des établissements publics principaux à Genève »

FISCALITÉ

PL 13600
« Modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP) »

MOBILITÉ

M 3214
« Pour une prise en charge des transports publics pour les jeunes mieux ciblée et orientée vers la consommation effective »

M 3190
« Les robotaxis arrivent, avec des conséquences bien plus vastes que vous ne l'imaginez, que Genève doit anticiper »

M 3060
« Pour un accès à des transports individuels adaptés, au prix des transports publics, pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les TPG »

SÉCURITÉ

M 13719
« Introduction des caméras-piétons (bodycams) »

M 3217
« pour le développement d'un projet pénitentiaire en partenariat avec le canton du Jura »

M 3152
« Pour une action forte contre le home-jacking »

M 3035
« Pour prévenir la délinquance juvénile »

M 2950
« Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »

SANTÉ

M 3204
« Favoriser les personnes formées en Suisse pour l'accès aux fonctions soignantes et aux évolutions professionnelles »

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 13720
« Valoriser la formation professionnelle, le monde du travail et le bénévolat et réduire les lourdeurs administratives »

M 3176
« Pour plus d'efficacité dans l'accompagnement des jeunes adultes en décrochage scolaire, en rupture de formation ou d'apprentissage et à l'aide sociale ! »

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13499
« Pour la valorisation de l'engagement de milice par les Hautes Écoles genevoises »

M 3082
« Taxe universitaire et contribution financière aux associations d'étudiants : pour le libre choix des étudiants de l'Université de Genève »

M 3146
« Pour des emplois temporaires et flexibles de surveillants d'élèves dans les CO »

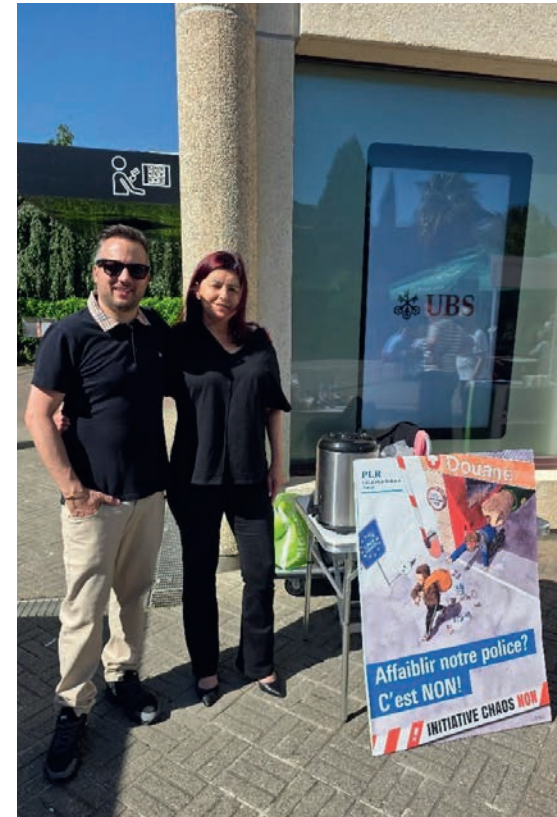
ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13776
« PL relative au maintien du vignoble genevois »

M 3011
« Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »

PLR EN IMAGES

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT !



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00